



Convocation inspection du travail

Par **carodorian**, le **12/08/2014** à **00:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en teletravail sur marseille et le siege de ma societe est a noisiel (77).

Nous avons conclu avec mon employeur d'etablir une rupture conventionnelle et je suis convoquee mardi prochain par l'inspection du travail de Meaux.

Ma question est la suivante : les frais de transport sont-ils a ma charge ou a celle de mon employeur? Dois je pointer normalement comme si je travaillais ou je vais perdre ma journee de travail? Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **12/08/2014** à **08:58**

Bonjour,

Il faudrait déjà à mon avis que vous fassiez savoir à l'Inspection du Travail que votre lieu de travail est dans à Marseille au cas ou il ignorerait que vous êtes en télétravail et en même temps vous pourrez leur poser toutes les questions voulues...